



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction des travaux et des services industriels

Administration Générale et Finances

Préavis N° 11 - 2004
au Conseil communal

**Remplacement du logiciel de facturation
de la Direction des travaux et services industriels
Crédit demandé Fr. 380'000. --**

10 mai 2004

Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Historique.....	1
3. Approche	2
4. Etat des lieux & motifs du remplacement.....	2
5. Changement, pourquoi maintenant ?	5
6. Cadre de la sélection.....	6
7. Choix du logiciel	7
7.1. Présentation des solutions	7
7.1.1. SAP:.....	7
7.1.2. IS-E / PCS (Innosolv / ProConcept):.....	8
7.2. Justification du choix du logiciel	8
7.3. Une solution romande	9
7.4. Comparaison des coûts des deux solutions	10
8. Coûts	11
8.1. Devis estimatif et demande de crédit.....	11
8.2. Participation des communes partenaires.....	11
8.3. Montant prévu au plan des investissements.....	12
9. Planning et date d'application	12
10. Conclusions	12

Remplacement du logiciel de facturation de la Direction des travaux et services industriels

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

L'objet de ce préavis est le remplacement du logiciel de facturation de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) E 2000 (Energie 2000), installé et mis en application au sein de nos services en 1996 par la société Ofisa, et qui ne répond plus aux besoins actuels et futurs.

Le montant de cet investissement s'élève à fr. 380'000.-- en sachant que les communes de Belmont et Paudex participent approximativement à 20% de l'investissement de base, soit près de fr. 76'000.-- qui viendront en déduction du montant total.

2. Historique

Les frais de fourniture d'eau, d'électricité et la taxe d'épuration ont été facturés de 1981 à 1995 par le système P 4000 de Philips puis, dès janvier 1996, par le logiciel E 2000 de la société Ofisa.

Le logiciel E 2000 a été acheté dans le cadre du préavis No 23-1994 (renouvellement de l'informatique communale) pour un montant de fr. 93'000.-- et génère, depuis ces 5 dernières années, un coût de maintenance de fr. 11'000.- en moyenne par année. Cet investissement a été amorti en 1999 par prélèvement sur le fonds de réserve.

Le logiciel E 2000 permet la gestion des abonnés, des consommations et des compteurs pour la facturation de l'eau potable, de la taxe d'épuration et de l'électricité mais ne gère pas, au sein de notre organisation, les données "installations électriques intérieures".

Aussi, pour assurer cette partie technique, le Service de l'électricité a fait l'acquisition, en 1999, d'un logiciel spécifique appelé DIA 4 dont le prix d'achat était de fr. 14'500.-. Quant à sa maintenance, elle s'élève à fr. 2'000.- par an.

3. Approche

Le logiciel de facturation E 2000, développé dans les années 1994-95, ne répond plus à nos besoins actuels, tant au niveau opérationnel et de gestion que dans ses fonctionnalités. De plus, le fournisseur, OFISA informatique SA, n'assure plus son évolution (cf. chapitre 6). Après 10 ans d'utilisation, il peut toutefois être considéré comme amorti.

Placées face aux mêmes défis en raison de l'utilisation de logiciels de l'ancienne génération, les sociétés vaudoises distributrices d'énergie du groupe Enerdis (Forces Motrices de l'Avançon, Société Electrique du Châtelard, Société Electrique des Forces de l'Aubonne, Société Electrique Intercommunale de la Côte, Société Electrique de la Vallée de Joux, Usine de l'Orbe, Services Industriels de Nyon, Service des Energies d'Yverdon) ont décidé de constituer un groupe de travail commun appelé "commission informatique" afin de permettre une réflexion plus globale et de développer des synergies (études, achats, formation, etc.). La DTSI a rejoint rapidement cette commission.

Celle-ci a fait appel à un consultant, M. Riboni, afin de se faire accompagner dans cette démarche de recherche d'une solution informatique. Le coût de cette prestation est ainsi réparti entre l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre de ces travaux, les besoins techniques et fonctionnels ont été identifiés, listés et un cahier des charges établi.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'étude, il est apparu important à la commission informatique de prendre en compte les critères stratégiques suivants:

- besoin d'un logiciel simple et performant répondant à nos exigences et en adéquation avec la taille de nos entreprises;
- maintien de l'indépendance de nos sociétés;
- regroupement des revendeurs d'électricité romands autour d'un projet commun afin d'échanger leur savoir-faire et favoriser les économies d'échelles.

4. Etat des lieux & motifs du remplacement

Les motifs du remplacement de notre logiciel E 2000 sont les suivants:

- **Modernisation et mise à jour de l'outil:**

Il s'agit de répondre à la fois à nos besoins actuels et futurs en terme de facturation, statistiques, relations clients, nouveaux produits, etc. Pour cela

deux options étaient possibles, soit continuer d'investir dans le logiciel actuel, soit investir dans un nouvel outil et interrompre les investissements sur l'ancienne solution.

Nous avons examiné la possibilité de moderniser notre outil actuel. Toutefois, malgré des investissements importants, les résultats obtenus auraient été peu satisfaisants et n'auraient répondu que partiellement à nos besoins actuels.

Vu l'ancienneté de ce logiciel, les coûts d'intervention sont de plus en plus élevés. La moindre modification est imputée à la charge du demandeur. Il n'y a plus de mise à jour régulière, seule une maintenance minimum est assurée.

Vu ce qui précède, nous préconisons de ne plus investir dans le produit E 2000 car cela n'en vaut plus la peine. Il nous paraît donc indispensable et urgent d'acquérir un outil standard de dernière génération, évoluant au fil du temps, pour répondre aux attentes de nos clients et aux nouvelles exigences du marché.

- **Statistiques:**

L'intérêt de la comptabilité analytique n'est plus à démontrer. Les budgets étant de plus en plus serrés, les services industriels doivent également mieux maîtriser leurs coûts, calculer précisément les sources de profits et optimiser leur gestion financière.

Pour cela, nous devons disposer d'un outil comportant ces fonctionnalités, capable de nous renseigner, par exemple, sur les marges réalisées par tarif, par catégorie de clients ou encore par type d'énergie.

Dans une vision à plus long terme et vers une indépendance de ces Services industriels (cf. Préavis 24-2002 – Préavis d'intention sur l'avenir des Services industriels), nous devons aussi connaître le plus précisément possible le montant des charges et coûts qui y sont imputables.

Aussi, pour fournir des données analytiques de nos activités, il est nécessaire de disposer et d'utiliser les outils statistiques, de planification, visualisation et tableau de bord que nous n'avons pas encore aujourd'hui.

- **Simplification des interactions avec le logiciel comptable:**

Le logiciel actuel comporte de très fortes interactions avec notre système comptable, générant ainsi de multiples écritures, ce qui complique la gestion des débiteurs. La nouvelle génération de logiciel traite intégralement cet aspect-là, ce qui facilite le suivi des débiteurs et clarifie la comptabilité.

- **Clarté et transparence de la facturation:**

En matière de gestion commerciale, la demande se fait ressentir de la part des particuliers (souhait exprimé lors de l'enquête réalisée durant l'été 2002), mais également des grands comptes (gros consommateurs) de disposer de factures plus claires.

En effet, par leur présentation, la terminologie employée, le rythme des acomptes et décomptes, nos factures sont compliquées et génèrent un certain nombre de téléphones de la part de nos abonnés en quête d'explications.

Enfin, l'outil actuel ne comporte pas de fonctionnalité de décomposition des tarifs comme pourrait l'exiger une future loi régulant le marché de l'électricité (différenciation entre coût de l'énergie et coût du transport).

C'est pourquoi, augmenter la transparence de ces factures devient une priorité.

- **Relations clients - facturation de produits divers:**

Vu le marketing développé par les distributeurs d'énergie et la demande croissante, nous devons d'ores et déjà nous préparer à vendre, et donc pouvoir facturer des produits d'énergies différenciés aux Pulliérans (exemple: énergie solaire, verte, bleue, ou grise, etc.), ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

De plus, «l'abonné» devenant désormais «client», nous devons déjà anticiper et prévoir de gérer notre portefeuille avec un outil qui comporte des fonctionnalités permettant un meilleur suivi du client et d'orienter nos prestations vers des besoins mieux identifiés.

- **Réunification des bases de données DIA 4 et E 2000:**

L'existence de deux bases de données indépendantes "installations intérieures" et "compteurs-facturation" génère des tâches supplémentaires et augmente le risque d'erreurs.

Avec l'acquisition d'un nouvel outil, quel qu'il soit, nous pourrions optimiser le fonctionnement même de nos services administratifs et techniques en ne mettant à jour qu'une base de données et en développant des synergies entre ces deux activités. En effet, l'ensemble des logiciels spécialisés dans la facturation des énergies comporte désormais les fonctionnalités de gestion simultanée des données commerciales et techniques.

La "fusion" de ces deux bases de données (actuellement E 2000 et Dia 4) aura pour conséquence, non seulement de réduire le risque d'erreurs et de diminuer considérablement les temps de saisie et de contrôle des données, mais également de permettre au service administratif d'effectuer toutes les

tâches de secrétariat en relation avec les exigences de l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension).

5. Changement, pourquoi maintenant ?

Le Conseil communal a émis un avis favorable à la mutation de nos Services industriels dans son préavis d'intention 24-2002 sur l'avenir de la DTSI. Ainsi, le projet de création d'une entité commerciale commune avec Paudex et Belmont est en cours, et sera sans doute présenté à votre Conseil fin 2004-début 2005.

Il était judicieux d'évaluer la pertinence de la planification nécessaire à la mise en exploitation de cet outil informatique face à la création de la société qui, de prime abord, aurait pu prendre en charge, lors de sa constitution, l'investissement de l'achat du logiciel.

Les raisons qui ont incité la Municipalité à ne pas attendre cette échéance pour acquérir un nouveau logiciel de facturation sont les suivantes:

1. Pour les motifs évoqués ci-dessus, le logiciel doit être remplacé dans tous les cas (entité commune ou pas) et opérationnel le plus rapidement possible pour combler les problèmes de gestion rencontrés (tableau de bord, clarté et transparence de la facturation, relations clients, etc.).
2. Etre prêts pour une éventuelle ouverture des marchés au 1^{er} janvier 2007, selon la planification de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).
3. La société Ofisa nous a informé qu'elle n'assurait plus la maintenance de ce produit à partir d'une éventuelle ouverture du marché. Par conséquent, il nous faut avoir une solution opérationnelle avant cette date. De plus, actuellement, chaque intervention génère des coûts importants.
4. Les accords passés avec les autres revendeurs d'énergie romands dans le cadre de la coopérative Enerdis nous permettent de bénéficier d'économies d'échelle dans la mise en œuvre de l'outil, la formation des utilisateurs et la maintenance (cf. chapitre 3 - Approche).
5. Nos partenaires, Paudex et Belmont, s'engagent avec nous dans cette acquisition dont l'investissement ainsi que les frais d'exploitation seront répartis, comme par le passé, entre les 3 communes (cf. chapitre 8.2 - Participation des communes partenaires).
6. Vu le nombre de sociétés qui acquerront ce logiciel dans un délai très court (avant le 1^{er} janvier 2007), la planification serrée établie au sein du groupe de travail romand PRIME (cf. chapitre 7.3 - Une solution romande) nous pousse à lancer le projet dans le courant de l'année 2004. Ce délai nous permet d'envisager la création de notre future société commerciale pour le 1^{er} janvier 2006 et d'être prêts pour une éventuelle ouverture du marché au 1^{er} janvier 2007.

7. Enfin, ce logiciel de facturation est l'un des outils essentiels à l'activité des SI qui assurent une facturation de l'ordre de 16 millions de francs par année à Pully. Nous devons, dès lors, assurer cette facturation de manière performante.

6. Cadre de la sélection

Dans la première phase d'analyse, d'évaluation et de sélection, réalisée durant les mois de mai et juillet 2003, les études ont porté sur les produits suivants:

- nouvelle version du programme Electra développé par Info-Services et OFISA Informatique;
- programme IS-E développé par Innosolv AG;
- programme Urbanus développé par Data Consulting;
- programme SAP implanté par la Romande Energie;
- programme Soft-IS de Soft-IS.

Cette première analyse nous a permis de retenir les 3 solutions qui comportaient le moins de risques dans notre analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Il s'agissait de IS-E développé par Innosolv AG de St-Gall, SAP implanté par la Romande Energie, et Urbanus développé par Data Consulting.

La proposition d'Info-Services-OFISA a été écartée car elle ne faisait que moderniser un vieil outil et qu'elle demandait un très gros investissement de développement, sans garantie sur le produit final. Celle de Soft-IS ne répondait pas à nos besoins. Quant à la solution Urbanus, quoique performante à l'heure actuelle, elle n'offre pas de bonne garantie de développement et de pérennité.

Finalement deux solutions ont été retenues pour l'évaluation finale: IS-E et SAP.

Un appel d'offres marchés publics de type « procédure ouverte » n'a pas été envisagé pour les raisons suivantes:

- peu de fournisseurs existent pour ce produit très spécifique; la première analyse a rapidement démontré que seuls deux entraient en ligne de compte;
- les premières estimations de prix de ces deux fournisseurs ne dépassaient pas le montant de fr. 200'000.-, seuil de la Loi vaudoise sur les marchés publics pour les contrats de fournitures et de services.

7. Choix du logiciel

7.1. Présentation des solutions

Sans considérer les fonctionnalités techniques des deux produits qui répondent parfaitement aux besoins, le choix de la solution SAP comporte des enjeux fondamentalement différents de ceux du choix d'IS-E.

7.1.1. SAP:

Pour la solution SAP, il s'agirait d'intégrer en temps qu'actionnaire une entreprise informatique nommée Neo Technologies, fruit d'un regroupement entre Romande Energie (RE) et les Services industriels de la Ville de Lausanne (SIL), créée pour assurer à ces deux entités les prestations informatiques de facturation de l'énergie et d'autres services.

En terme de structure, l'investissement dans le capital a été estimé, par les SIL et RE, à fr. 45'000.- pour la DTSI.

La représentation au conseil d'administration a été fixée, non pas en fonction du nombre de partenaires (type coopératif) mais en fonction du montant du capital-actions, lui-même déterminé en fonction du nombre de contrats (nombre d'abonnés) par société ou Services industriels.

Dans ce contexte, vu la taille de nos interlocuteurs qui ont, par ailleurs, refusé les propositions de coopération qui consistent en "une société = une voix", la représentation de Pully serait très minoritaire. Pully n'aurait, dans ce cas, quasiment aucun pouvoir de décision ou de pression sur les choix stratégiques ou opérationnels faits par les autres "gros actionnaires" que sont RE et SIL.

Au niveau opérationnel, il s'agirait de mettre en réseau nos postes informatiques avec le centre de calculs de Neo Technologies qui se trouve à Lausanne où un serveur central, mémoire de toutes nos données clients, effectuerait toutes les opérations.

SAP est un outil très performant, reconnu dans le monde entier, choisi par les plus grandes entreprises et extrêmement fiable. En revanche, ce logiciel comporte son lot d'inconvénients, en particulier ses coûts de maintenance très élevés, ses paramétrages peu flexibles à moindre coût et le niveau de complexité de l'application; il nécessite, dès lors, des utilisateurs spécialisés et une formation conséquente.

Il est important de considérer également que la DTSI ne posséderait, dans ce cas, ni les licences d'exploitation du logiciel (qui sont détenues par Neo Technologies), ni la possession "physique" du serveur qui gère ces données.

A noter, pour être totalement transparents, que la commune de Lutry a choisi cette option.

7.1.2. IS-E / PCS (Innosolv / ProConcept):

Pour la solution IS-E, il s'agit d'acheter un produit informatique suisse utilisé aujourd'hui par 250 sociétés électriques outre-Sarine à un éditeur Saint-Gallois Innosolv AG, et de l'implanter via un intégrateur expérimenté, à savoir la société Pro-Concept SA basée à Sonceboz (BE) afin qu'il le rende compatible avec nos outils existants et en assure la traduction.

Dans ce cas, la mise en place de l'outil entre dans le cadre traditionnel d'un contrat entre client et fournisseur.

Il est à noter que l'outil comprend l'intégration des deux modules suivants:

- d'une part, la partie logiciel IS-E, logiciel dit « métier » dont les fonctionnalités sont:
 - la facturation des fluides (eau, énergie, gaz, télé-réseau, chaleur à distance, etc.) des prestations et des taxes;
 - la gestion des données commerciales (abonnés, adressage, etc.);
 - la gestion des données techniques: installations intérieures (transformateurs, câbles, compteurs, télécommandes, etc.);
 - la gestion des appareils de relevés, etc.
- d'autre part, la partie comptable à savoir logiciel dit "ERP" intégré de et par Pro-Concept dont les fonctionnalités seront la gestion des débiteurs, la gestion des outils d'aide à la décision, outils de reporting, tableau de bord, analyse des statistiques. L'ERP Pro-Concept est composé de divers modules supplémentaires de gestion qui pourraient être implantés par la suite.

Au niveau opérationnel, il est possible de conserver la même organisation que celle actuelle à savoir, les données sont conservées sur un serveur propriété de la Commune, la maintenance est assurée par le Service informatique, les licences sont propriété communale.

7.2. **Justification du choix du logiciel**

Ainsi, en considérant l'ensemble de ces aspects, le choix s'est porté sur la solution IS-E d'Innosolv AG pour les raisons suivantes:

- Pérennité:

Les "codes sources" du logiciel IS-E sont déposés chez un notaire.

De plus, le nombre d'utilisateurs, soit environ 250 services d'énergie et sociétés électriques en Suisse dont les services industriels de Winterthur, St-Gall, Lucerne, St-Moritz, Granges-Soleure, nous laisse penser qu'en cas de faillite de l'éditeur, le potentiel marché est tellement important qu'il y aura un repreneur. C'est en effet la solution de facturation des énergies leader au niveau national.

- Qualité et fonctionnalité:

Ce logiciel a été conçu pour répondre aux contraintes actuelles du marché et satisfaire ses utilisateurs qui rencontrent des problématiques strictement similaires aux nôtres. Il comporte non seulement les fonctionnalités que nous avons identifiées dans notre cahier des charges, mais répond déjà, dans sa version de base, à des besoins futurs.

- Coûts:

Malgré un investissement de départ plus important que la solution SAP, la solution IS-E a un coût quasi équivalent à moyen terme (5 ans) grâce aux frais de maintenance inférieurs et à l'absence de coûts de communication (cf. chapitre 8 - Coût).

- Modularité:

L'ERP Pro-Concept est par essence un progiciel dit "intégré" qui permet l'implantation de "briques" en fonction des besoins de l'entreprise.

- Indépendance:

Cette solution est le moyen de garantir notre indépendance vis-à-vis de notre fournisseur d'énergie.

- Convivialité:

L'environnement de travail de IS-E est tout à fait semblable à celui des logiciels Microsoft, ce qui facilite l'apprentissage et l'utilisation.

7.3. Une solution romande

Les conclusions de la commission informatique ont fait des émules au sein de la branche électrique romande : toutes les sociétés membres d'Enerdis ont choisi IS-E / PCS, et plusieurs autres sociétés électriques romandes se sont intéressées à ces travaux.

Ainsi, SIE SA à Renens, SIM SA à La Chaux-de-Fonds et Gruyère Energie SA (GESA) ont déjà rejoint le groupe de travail et choisi IS-E. D'autres comme les Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne sont, quant à eux, en phase de réflexion.

Ces sociétés multi-fluides romandes, productrices et/ou distributrices ont constitué une plate-forme actuellement baptisée « PRIME » (Plate-forme Romande Informatique des Métiers de l’Energie) qui va assurer, en premier lieu, un pôle d’échanges et de prestations de service pour les problèmes liés à l’informatique.

Cette entité est, en quelque sorte, un « club utilisateurs » du logiciel Innosolv / Pro-Concept visant à faciliter les échanges entre les sociétés et à coordonner les relations avec le fournisseur.

7.4. Comparaison des coûts des deux solutions

Le tableau ci-dessous présente une comparaison synthétique des coûts d’investissement et d’exploitation des deux solutions :

	IS-E / PCS	Neo Technologies
LICENCES ET MISE EN OEUVRE:	295'000	45'000
PART CAPITAL SOCIETE :	-	45'000
ACCOMPAGNEMENT PROJET :	20'000	-
HARDWARE	22'000	2'000
TVA	25'000	7'000
DIVERS ET IMPREVUS (env. 5%)	18'000	6'000
TOTAL INVESTISSEMENT	380'000	105'000
Coût Maintenance / an	20'500	56'000
Coût communication /an	-	11'000
TVA	1'500	5'000
AN / TOTAL EXPLOITATION	22'000	72'000
TOTAL 1 ^{ère} Année	402'000	177'000
TOTAL sur 3 ans	446'000	321'000
Total sur 5 ans	490'000	465'000
Total sur 10 ans	600'000	825'000

La solution Neo Technologies semble très attractive financièrement dans le cadre de l’investissement de départ mais présente certains inconvénients mentionnés sous chiffre 7.1.1.

Cependant, au regard des coûts de maintenance très élevés de SAP et de sa complexité d'utilisation, il apparaît que cette solution nous coûte plus cher à plus long terme.

Pour ce qui est des coûts d'acquisition d'un nouveau serveur pour la solution IS-E / PC-S, il est fortement préconisé par l'intégrateur (non revendeur de matériel) de réserver un serveur spécifique à la base de données IS-E / PC-S. Le Service informatique recommande également ce choix car la maintenance et l'amortissement de ce serveur pourront être, du fait de sa distinction des autres données communales, complètement imputables aux Services industriels qui en assumeront les charges.

8. Coûts

8.1. Devis estimatif et demande de crédit

Le devis estimatif de la solution proposée, IS-E / PC-S, est présenté au chapitre 7.4. et s'élève à fr. 380'000.--.

Les frais d'exploitation (maintenance des logiciels) étant pris en charge par le budget (compte de fonctionnement) ne rentrent pas en compte dans la demande de crédit.

C'est donc un crédit de fr. 380'000.-- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal.

8.2. Participation des communes partenaires

Comme précédemment évoqué dans ce préavis, les communes de Paudex et Belmont, déjà partenaires de Pully, acceptent de participer aux coûts d'investissement et d'exploitation de cet outil de facturation.

Les coûts de licences de l'outil sont calculés par l'éditeur en fonction du nombre de compteurs installés sur la zone de facturation. Aussi, la clé de répartition proposée est la même vis-à-vis des communes voisines.

Sur la base du nombre de compteurs eau + électricité au 15 avril 2004, les participations seront donc les suivantes :

Commune	Compteurs (eau + électricité)	Part en %	Part (fr.)
Pully	12'680	80.17	304'646.--
Paudex	1'047	6.62	25'156.--
Belmont	2'090	13.21	50'198.--
Totaux	15'817	100.00	380'000.--

8.3. Montant prévu au plan des investissements

Un montant de fr. 250'000.-- était prévu au plan des investissements. La différence s'élève donc à fr. 130'000.--, et le crédit demandé (fr. 380'000.--) s'explique comme suit:

- coût du transfert des données du système actuel vers le nouveau et de la mise en œuvre sous-estimés (fr. 85'000.--);
- renouvellement du serveur non planifié (fr. 25'000.--); il facilitera toutefois le fonctionnement du système et le rendra plus sûr;
- accompagnement du projet par un consultant non prévu initialement (fr. 20'000.--). Cela permet d'assurer un suivi optimum de chaque implantation et la coordination entre les différents projets et sociétés impliquées.

9. Planning et date d'application

Le projet de mutation sur IS-E / PC-S a été planifié sur 7 mois avec une mise en service programmée en milieu d'année 2005 pour effectuer, sur le nouveau système, les tests avant les décomptes de fin d'année établis dès septembre.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 11-2004 du 5 mai 2004,
- oui le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 380'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement du logiciel de facturation de la Direction des travaux et services industriels, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.

Ces montants seront comptabilisés dans les comptes de la Commune après déductions des participations des communes de Paudex et Belmont, se montant à près de fr. 76'000.--.

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2004.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire.

J.-F. Thonney

C. Martin